

Adecco

better work, better life*



* mieux travailler, mieux vivre

La formation des intérimaires.

Des solutions qui font la différence pour nos clients.

Leader des Ressources Humaines, Adecco permet à ses intérimaires de développer leurs compétences grâce à la formation. Qu'il s'agisse de formations courtes ou professionnalisantes, Adecco dispose d'atouts spécifiques : un réseau national d'experts dédiés au montage de dispositifs de formation, des agences d'emploi chargées de réaliser un recrutement adapté à vos besoins, des collaborateurs permanents spécialement formés aux techniques du tutorat, etc.

Vous recherchez des compétences ? Avec Adecco, mettez en oeuvre la formation qui fera la différence !

Les 4 étapes clés de la formation avec Adecco.

- Nous définissons les besoins en compétences avec l'entreprise.
- Nous proposons une formation personnalisée et un dispositif adapté.
- Nous sélectionnons les candidats et vérifions leur motivation.
- Nous assurons le suivi de la formation et sa gestion administrative.



La formation des intérimaires en chiffres.

Adecco a investi 35 millions d'euros pour la formation de ses intérimaires et 34 746 stagiaires ont été formés en 2010, dont :

- 30 772 sur le plan de formation, le fonds professionnel pour l'emploi et le DIF.
- 3 917 contrats en alternance, soit près de 40% des contrats mis en oeuvre dans la profession.
- 920 contrats de professionnalisation, soit 48% des contrats de professionnalisation mis en oeuvre dans la profession.
- 1 245 contrats de développement professionnel intérimaire, soit 34%.
- 996 contrats d'insertion professionnelle intérimaire, soit 34%.
- 756 périodes de Professionnalisation Intérimaire.
- 311 contrats individuels de formation.

Pourquoi former vos intérimaires ?

- Pour qu'ils acquièrent des connaissances, obtiennent des permis ou des licences indispensables à certaines missions.
- Pour qu'ils développent de nouvelles compétences utiles à votre entreprise, par des formations longues et qualifiantes.
- Pour qu'ils postulent à des emplois spécifiques.
- Pour qu'ils s'engagent dans un processus d'insertion en cohérence avec leur situation personnelle et vos recrutements.

Comment déterminer le meilleur dispositif de formation ?

Adecco vous aide à choisir le dispositif adapté à votre besoin. Nous pouvons ainsi mettre en oeuvre des formations de courte durée ou des formations qualifiantes :

• Les formations courtes et directement opérationnelles.

Elles sont financées par le plan de formation Adecco et durent de 2 à 5 jours en moyenne. Elles visent à acquérir des connaissances spécifiques, à obtenir des permis ou des licences conformes aux contraintes réglementaires de certains métiers (caristes, pontiers...).

• Les formations qualifiantes.

D'une durée d'une semaine à plusieurs mois, elles sont réalisées sur mesure en fonction de vos besoins, et en partenariat avec des organismes de formation externes et délivrent une reconnaissance de branche, un titre homologué ou un diplôme. Quatre dispositifs peuvent être mis en oeuvre :

- Contrat de Professionnalisation Intérimaire (CPI).
- Contrat de Développement Professionnel des Intérimaires (CDPI)*.
- Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI)*.
- Période de Professionnalisation Intérimaire (PPI).

Pourquoi choisir Adecco ?

• 20 experts en formation à votre écoute.

À votre service dans toutes les régions, ils garantissent la qualité et la réussite de la formation.

• Des tuteurs spécifiquement formés à leur mission.

Adecco organise un tutorat des intérimaires stagiaires pour chaque dispositif de formation longue. Grâce à cet accompagnement dans la durée, Adecco vous assure ainsi une excellente prestation de service et un faible taux d'abandon.

• Adecco, l'intérimaire et vous : une relation gagnant-gagnant.

Adecco réalise toutes les formalités administratives, vous faisant ainsi gagner un temps précieux (organisation et coûts pédagogiques, suivi, salaires). Le recrutement de vos candidats est fiabilisé grâce à notre méthode Xpert®. Et pour encore plus de souplesse, Adecco gère pour vous la relation entre les intérimaires stagiaires et l'organisme de formation.

* Dispositifs de formation propres à la branche Travail Temporaire.